

**Arrêté du 24 janvier 2013 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline  
des experts-comptables  
NOR : JUSC1301604A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et  
réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 50 ;  
Vu l'arrêté du 20 juin 2009 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline des experts-  
comptables ;  
Vu les propositions du Premier président de la cour d'appel de Paris, en date du 18 décembre 2012;*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont désignés pour exercer les fonctions de président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables :

M. Jean-Claude BARTHOLIN, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de titulaire, en remplacement de M. Renaud BOULY-DE-LESDAIN.

M. Patrick DESMURE, président de chambre à la cour d'appel de Paris, en qualité de suppléant, en remplacement de M. Eugène LACHACINSKI.

**Article 2**

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 janvier 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice et  
par délégation,  
La sous-directrice du droit économique,

**Aude AB-DER-HALDEN**